



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 décembre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20251205-D20250017410-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 25

de Votants : 35

Dont vote par procuration : 10

Abstention : 2

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00174/2025 du 05/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq décembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 28 novembre 2025, sous la présidence de **M. Dhinouraine M'COLO MAINTY, 1er adjoint au Maire**.

Etaient présents : (25)

OBJET :

Modification des dates de la mission Erasmus+ du Conseil Municipal Jeune

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MAD1 (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MAD1 ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 17/12/2025 que la convocation avait été faite le 28/11/2025.

Absents : (14)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal)

Le Maire.

Absents excusés : (0)

Procuration : (10)

Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI, M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR, M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Nassuf-Eddine DAROUECHE, Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Hamidani MZE MOGNE, M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Inayatie KASSIM, M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire) donne pouvoir à M. Said Djanfar MOHAMED, Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée) donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA, Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Dhoimrat HALIDI, M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Hamidani MAGOMA, M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Anassi ALI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Signé le 17/12/2025 par
le Maire

Ambdilwahedou SOUMAILA

Le Maire de la Commune
de Mamoudzou

Ambdilwahedou SOUMAILA



Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2023.00188/2023 portant modification de la délibération n°2020.00006/2020 du 07/20/2020 relative aux frais de mission et de déplacement des élus/agents de la Ville ;

Vu la délibération n°2025.00115/2025 portant visite de courtoisie au conseil municipal jeune de Neuilly-sur-Seine – rencontre des outre-mer et de l'IJOM – Mission Erasmus+ du CMJ ;

Considérant que depuis sa création en 2018, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Mamoudzou agit comme un vecteur fort de participation civique, de démocratie locale et d'éducation à la citoyenneté ;

Considérant qu'il reflète la volonté municipale de donner la parole à la jeunesse et de l'accompagner vers un engagement durable, tant au niveau local qu'international ;

Considérant que dans le prolongement du 1er Congrès de l'Océan Indien des jeunes, organisé à La Réunion en avril 2024, le CMJ a inscrit dans sa feuille de route une mission Erasmus+ en Belgique, programmée pour octobre 2025. Cette mission, initialement prévue en octobre a été reportée aux dates suivantes : du 5 au 12 décembre et vise à offrir aux jeunes élus une immersion concrète dans l'univers des institutions européennes, tout en valorisant leur rôle de citoyens actifs au cœur de la Francophonie et de l'Europe ;

Considérant que ce séjour Erasmus+ s'inscrit dans une double orientation stratégique : renforcer les compétences des jeunes élus et positionner Mamoudzou comme un acteur engagé dans la citoyenneté européenne. Il poursuit cinq grands objectifs :

1. Découvrir les institutions européennes et comprendre les mécanismes démocratiques à l'échelle continentale ;
2. Rencontrer d'autres jeunes européens, échanger des expériences et croiser les regards autour des enjeux de société ;
3. Valoriser l'engagement citoyen des jeunes Mahorais, notamment à travers des temps d'échange et de restitution publique ;
4. Préparer des projets Erasmus+ futurs par la création de partenariats avec des collectivités et structures européennes.
5. Développer des compétences-clés : expression orale, coopération interculturelle, esprit critique, autonomie ;

Considérant que les jeunes conseillers prendront part à un programme riche et structurant autour de la découverte du fonctionnement européen :

Institutions visitées :

- Le Parlement européen : débat sur les valeurs démocratiques et la représentation des citoyens ;
- La Commission européenne : présentation des politiques publiques européennes ;
- Le Conseil de l'Union européenne : compréhension des prises de décisions intergouvernementales ;
- Le Comité européen des régions : focus sur la coopération entre territoires locaux ;
- La Maison de l'Histoire européenne : réflexion sur les fondements historiques et culturels de l'Union ;

Temps forts :

- Participation à des ateliers de réflexion collective avec d'autres jeunes européens ;
- Séances de formation à la citoyenneté européenne ;
- Échanges avec des élus européens et animateurs de la jeunesse ;

- Préparation d'une restitution publique à Mamoudzou à leur retour, à destination des établissements scolaires, des familles et des partenaires institutionnels ;

Considérant que cette mission constitue un véritable tremplin personnel et collectif pour les jeunes élus :

- Renforcement de la confiance en soi et de l'autonomie ;
- Ouverture au monde, essentielle pour mieux comprendre les enjeux contemporains ;
- Développement d'une culture du dialogue et de la coopération internationale ;
- Construction d'un réseau de partenaires européens pour des projets futurs ;

Considérant que le projet Erasmus+ s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Ville de Mamoudzou :

- Faire de ses jeunes des acteurs éclairés et ouverts sur le monde, porteurs de solutions innovantes, solidaires et démocratiques ;

Considérant que la délégation est composée de 41 jeunes Élus sur les 49 CMJ, 1 jeune a définitivement quitté le territoire et ne figure plus sur la liste et 7 autres ne seront pas disponibles ou sont hors territoire ;

	Titre	Nom	Prénom
1	Madame	ABDALLAH	Nayra
2	Monsieur	ABDOU	Amdillah
3	Madame	AHMED CASSIM	Anya
4	Monsieur	ALI MOHAMED	Noham
5	Madame	ALI	Marie-Djanate
6	Madame	ALI	Mayélia
7	Madame	ASSANI	Sylvana
8	Monsieur	ATTTOUMANI HASSANI MOUSSA	Imad
9	Madame	BACAR	Meyva
10	Madame	BACAR	Maéva
11	Madame	BAREZE HENRI	Soraya
12	Monseieur	BEN ALI	Adher
13	Madame	BEN BRAHIMOU	Medina
14	Madame	CONTESSA	Liana
15	Monsier	DANIEL	Olsem
16	Madame	DJAMBAYE	Imaya
17	Monsieur	HALIDI CHEIH	Ounoudine
18	Monsieur	HOUMADI	Dhul-Djalali
19	Madame	IBRAHIM	Shamina
20	Madame	LEBEAULT	Maylice
21	Monsieur	LEFAUCHEUR	Iyad-Noah
22	Madame	MADJID	Sonia
23	Monsieur	MALIDI MLIMI	Ben Assim
24	Madame	MMADI	Chamila
25	Madame	MOHAMED HACHIM	Harmia Bintie
26	Madame	MADI	Nalyse
27	Madame	MOUHADJI	Amra
28	Madame	MOULIDA	Malya
29	Madame	NGOMA HILALI	Anais
30	Madame	OUIRDANE	Naib
31	Madame	OUMAR	Hawah-Lilmah

32	Madame	OUSSENI	Thaniya
33	Madame	RADJABOU	Noura
34	Madame	SAID TOIBIBOU	Sawsane
35	Monsieur	SAID	Yakinie
36	Monsieur	SAUCILLE	Naoh-Zakarya
37	Madame	SELEMANI	Ava
38	Madame	SOULAIMANA	Nazra
39	Monsieur	TANY ALI	Kamil-Edine
40	Madame	TANY	Farrah
41	Monsieur	TAOIKALI ABDALLAH	Djazakh
42	Monsieur	TAVANDAY	Made-Tava
43	Madame	TELESPHORE	Volatsara Winnie
44	Madame	VITTA	Alyakaina
45	Monsieur	YOUSSOUF	Nawel
46	Madame	YOUSSOUF	Raymina
47	Monsieur	YSSOUFA	Kérane
48	Madame	MAAF	Sophie

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Billets d'avion (41 jeunes + 6 encadrants)	73 405€	Ville de Mamoudzou	31 541 €
Hébergement et repas	17 225€	Participation parentale (300€/jeune)	16450 €
Eurostar	10 600€	CSSM	8 000€
Navettes Aéroport – Gare du Nord	1 180€	Subvention DRAJES	5 000€
Préparation pédagogique et logistique	8 000€	Politique de la ville	4 000€
Conférence : restitution publique	5 000€	Programme ERASMUS+	51 419 €
Total	115 410 €	Total	115 410€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : de maintenir l'élue désignée pour représenter la Ville, Mme Rabia ASSAN.

Article 2 : d'approuver le budget prévisionnel.

Article 3 : d'inscrire les dépenses liées à cette délibération au budget communal.

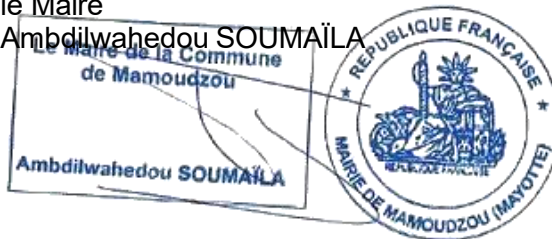
Article 4 : de donner l'autorisation au Maire ou à son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 12/12/2025

Le Maire

Signé le 17/12/2025 par
le Maire

Ambdilwahedou SOUMAÏLA



Abstention (2) : M. Nassuf-Eddine DAROUECHE, M. Djamaldine HAIDAR

Contre (0) :